

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 33<sup>e</sup> année – N° 17 – Mercredi 11 mai 2011

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. E-mail: [journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

## Publications des autorités administratives cantonales

République et Canton du Jura

### Ordre du jour de la séance du Parlement du mercredi 25 mai 2011, à 8 h 30, à l'Hôtel du Parlement à Delémont

1. Communications
2. Questions orales

#### Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes

3. Arrêté constatant la validité matérielle de l'initiative populaire « Pour une caisse maladie unique et sociale »

#### Département de l'Economie et de la Coopération

4. Question écrite N° 2417  
Intégration de deux Ouïgours dans le Jura: pourquoi une telle discrétion? Romain Schaer (UDC)

#### Département de l'Environnement et de l'Équipement

5. Motion N° 986  
La politique énergétique jurassienne. Giuseppe Natale (CS-POP)
6. Motion N° 987  
Les projets de construction et de rénovation et leur coût. Giuseppe Natale (CS-POP)
7. Interpellation N° 780  
Jura-Eole, un projet intéressant qui mérite urgence et information! Clovis Brahier (PS)
8. Question écrite N° 2415  
Amiante dans les bâtiments publics. Alain Lachat (PLR)
9. Question écrite N° 2418  
Coordonner les nouvelles zones d'activité et densifier au maximum les nouvelles zones. Marcel Ackermann (PDC)
10. Question écrite N° 2421  
Pour une gouvernance du Doubs participative. Lucienne Merguin Rossé (PS)

#### 11. Question écrite N° 2422

Conventions-programmes dans le domaine de l'environnement: quel bilan et quelles priorités pour la période 2012-2015? Raphaël Ciochi (PS)

#### Département des Finances, de la Justice et de la Police

12. Modification de la loi concernant la profession d'avocat (première lecture)
13. Arrêté portant adhésion de la République et Canton du Jura au concordat sur la création et l'exploitation de l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
14. Modification de la loi d'introduction du Code civil suisse (première lecture)
15. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (première lecture)
16. Modification du décret fixant les émoluments de l'administration cantonale (première lecture)
17. Question écrite N° 2416  
Interrogations autour de la réforme de l'imposition des entreprises II. Pierre-Alain Fridez (PS)
18. Question écrite N° 2419  
Privation de liberté à des fins d'assistance (PLA-FA): qu'on applique la loi! Yves Gigon (PDC)
19. Question écrite N° 2420  
Adaptation de la loi d'impôt au droit fédéral. Maryvonne Pic Jeandupeux (PS)

Delémont, le 6 mai 2011.

Au nom du Parlement  
Le président: André Burri  
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 12 avril 2011

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la Commission de surveillance des droits des patients pour la période 2011-2015:

— M<sup>me</sup> Valérie Champion, Delémont.

La période de fonction expire le 31 décembre 2015.  
Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.  
Certifié conforme.  
Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 12 avril 2011**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la Commission de gestion de la Caisse de compensation du canton du Jura pour la législature 2011-2015:

— M. Denis Vuilleumier, Saignelégier.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.  
Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 12 avril 2011**

**Nomination des représentants de l'Etat  
pour la période administrative 2011-2015**

Par arrêtés, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé les représentants de l'Etat suivants:

**Commission intercantonale des arts de la scène**

- M<sup>me</sup> Carole Buschmann, Cortaillod;
- M. Camille Rebetz, Porrentruy;
- M<sup>me</sup> Esther Sutter Straub, Delémont.

**Conseil d'administration de Creapole S. A.**

- M. Gérald Kaech, Delémont.

Ces arrêtés entrent en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 12 avril 2011**

**Nomination des membres  
de commissions cantonales  
pour la période administrative 2011-2015**

Par arrêtés, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé les membres des commissions suivantes:

a) **Commission de la Division artisanale  
du Centre d'enseignement et de formation**

- M. Loïc Chételat – domaine logistique;
- M. Philippe Dessarzin – domaine construction;
- M. Martin Gigon – Association jurassienne des menuisiers, charpentiers et ébénistes;
- M. François Goudron – Association jurassienne des artisans boulangers-pâtisseries;
- M<sup>me</sup> Mireille Haberthür – CoiffureSuisse, section jurassienne;
- M. François Joray – Association jurassienne des bureaux d'ingénieurs civils;

- M<sup>me</sup> Ana Laura Kraehenbuehl – Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire;
- M. André Oribasi – Ecole supérieure d'ingénieurs Fribourg;
- M<sup>me</sup> Laurence Plomb – domaine peinture;
- M. Yves Rondez – GastroJura;
- M. André Scherrer – Union jurassienne du métal;
- M. Roméo Sironi – Association professionnelle des architectes jurassiens;
- M. Emmanuel Staechli – Association jurassienne des installateurs électriciens.

La présidence de la commission de la division artisanale du CEJEF est assurée par M. Roméo Sironi.

b) **Commission de la bibliothèque cantonale**

- M<sup>me</sup> Laurence Babey, Les Bois;
- M. Nicolas Barre, Courrendlin;
- M<sup>me</sup> Anne Beuchat-Bessire, représentante de la Société jurassienne d'Emulation, Courtelary;
- M. Martin Choffat, représentant de la Société jurassienne d'Emulation, Porrentruy;
- M<sup>me</sup> Sandrine Crausaz, représentante de la Ville de Porrentruy, Porrentruy;
- M. Michel Hauser, chef de l'Office de la culture, Porrentruy;
- M<sup>me</sup> Christèle Hintzy Rovelli, Fontenais;
- M. François Laville, représentant la Ville de Porrentruy, Porrentruy;
- M<sup>me</sup> Catherine Migy-Quiquerez, Bressaucourt.

La présidence de la commission est confiée à M. Michel Hauser.

Le secrétariat de la commission est assuré par M<sup>me</sup> Géraldine Rérat-Œuvray, bibliothécaire cantonale.

Ces arrêtés entrent en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Service des ponts et chaussées

**Restriction de circulation**

**Route cantonale N° 248**

**Commune: Goumois**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des ponts et chaussées informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Journée forte sur le Doubs.**

Tronçon: **Saignelégier – Goumois**, de la route d'accès au Theusseret jusqu'au pont de Goumois.

Chancellerie d'Etat

**Suppression de numéros  
du Journal officiel en l'an 2011**

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

**les mercredis 8 juin, 20 juillet, 3 août, 17 août  
et 28 décembre**

Delémont, décembre 2010.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

**Durée: le 14 mai 2011, de 14 h à 15 h, du Theusseret à Goumois; et de 14 h à 18 h, l'accès au pont de Goumois.**

Particularités: Néant.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, téléphone 032 420 60 00.

Une signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 4 mai 2011.

Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Service vétérinaire

### **Loque américaine à Courfaivre Mesures d'interdiction**

Suite à l'apparition d'un cas de loque américaine à Courfaivre, et en application de l'article 271 de l'ordonnance fédérale sur les épizooties (OFE, RS 916.401), **la vétérinaire cantonale ad intérim déclare zone d'interdiction le territoire des communes de Courfaivre, Courtételle et Develier.**

Dans cette zone d'interdiction, les mesures suivantes sont applicables:

- il est interdit d'offrir, de déplacer, d'introduire ou de sortir des abeilles ou des rayons; les ustensiles ne peuvent être transportés dans un autre rucher qu'après avoir été nettoyés et désinfectés;
- en accord avec la vétérinaire cantonale, l'inspecteur des ruchers peut autoriser les transports d'abeilles à l'intérieur de la zone d'interdiction et autoriser l'introduction d'abeilles en prenant les mesures préventives nécessaires;
- les inspecteurs des ruchers contrôlent toutes les colonies de la zone d'interdiction quant à la loque américaine des abeilles dans les trente jours;
- les mesures ci-dessus restent valables jusqu'à la levée du séquestre par le service vétérinaire.

Celui qui enfreint les prescriptions de la présente décision sera puni conformément aux articles 47 et ss de la loi fédérale sur les épizooties (LFE, RS 916.40).

Courtételle, le 6 mai 2011.

La vétérinaire cantonale ad intérim:

Christiane Guerdat.

Recette et Administration de district de Delémont

### **Inventaire public**

L'inventaire public de la succession de feu Gérard Raboud, 1954, originaire de Grandvillard, domicilié en son vivant à Develier, décédé le 12 avril 2010 a été clos le 20 avril 2011.

Conformément à l'article 584 CCS, il peut être consulté pendant un mois, soit jusqu'au 20 mai 2011, par les héritiers, les créanciers et les débiteurs, auprès de M<sup>e</sup> Jean-Marc Christe, notaire à Delémont.

Conformément à l'article 55 du décret sur l'établissement d'inventaires (RSJU 214.431), le notaire pourra délivrer aux intéressés, sur demande et à leurs frais, des copies ou extraits de l'inventaire.

Delémont, le 4 mai 2011.

La Recette et Administration de district de Delémont.

Recette et Administration de district  
des Franches-Montagnes

### **Sommation**

(Article 555 CCS)

La Recette et Administration de district des Franches-Montagnes somme les héritiers de feu M. Marcel Donzé, né le 24 août 1939, fils de Paul William Donzé et de Louise Donzé née Vögele, originaire des Breuleux, décédé à Fülöphaza en Hongrie le 29 septembre 2008, de faire leur déclaration d'héritier dans le délai d'une année à partir de ce jour. Cette déclaration sera accompagnée d'un acte de famille prouvant la qualité d'héritier et sera adressée par lettre recommandée à l'autorité soussignée dans le délai d'une année.

Si aucune déclaration n'est faite dans le délai imparti, les biens du défunt seront dévolus aux héritiers connus, l'action en pétition d'hérédité demeurant réservée.

Saignelégier, le 11 mai 2011.

Recette et Administration de district  
des Franches-Montagnes, Saignelégier

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Bassecourt

#### Nivellement des tombes

L'Autorité de police locale fera procéder, courant octobre 2011, au nivellement des tombes tombées dans le domaine public.

Les personnes qui désirent concessionner les tombes de leurs parents inhumés depuis 20 ans et plus sont invitées, conformément à l'article 19 du règlement sur la police du cimetière du 26 avril 1993, à adresser leurs demandes écrites au Conseil communal, dans le délai d'un mois, soit jusqu'au 30 juin 2011.

Les mausolées des tombes non concessionnées sont à enlever dans le même délai, à défaut de quoi ils le seront par les soins de la commune et resteront à disposition de cette dernière.

Bassecourt, le 5 mai 2011.

L'Autorité de police locale.

### Beurnevésin

#### Assemblée communale ordinaire

mercredi 8 juin 2011, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2010.
2. Prendre connaissance des comptes de l'exercice 2010; voter les dépassements budgétaires et les approuver.
3. a) Discuter et approuver la cession gratuite de la conduite d'eau maîtresse en faveur du Syndicat des eaux de la Vendline (SEV);  
b) discuter et approuver la modification du plan des conduites principales de distribution incorporé au règlement du Service des eaux du 10 janvier 2003.
4. Discuter et approuver l'achat par la commune mixte de Beurnevésin des immeubles N°s 15, 63 et 1440 de Beurnevésin à M. Michele Matarese pour le prix de Fr. 27 000.– à financer par fonds propres.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement de police locale et rurale.
6. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les élections communales.
7. Divers.

Les règlements mentionnés sous chiffres 5 et 6 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Secrétariat communal.

### Les Bois

#### Restriction de circulation

##### Correction de date

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Conseil communal informe les usagers que la route suivante sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

**Route communale:** Les Prés-Derrière.

**Dates:** du 9 mai au 22 juillet 2011.

**Motif:** réfection de la route des Prés-Derrière.

**Renseignements:** M. M. Clémence, responsable des TP, téléphone 079 649 72 81.

Nous assurons les usagers que nous mettrons tout en œuvre pour limiter au maximum les désagréments apportés par ce chantier et les remercions de leur compréhension. Durant les périodes de fermeture, le trafic est détourné par le Noirmont.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Les Bois, le 2 mai 2011.

Conseil communal.

### Courgenay

#### Restriction à la circulation

Vu la décision du Conseil communal du 31 janvier 2011, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, l'article 52 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Service cantonal des ponts et chaussées préavis favorablement les restrictions suivantes:

#### Pose des signaux suivants à la rue reliant

##### «Le Merelet» à la rue «Les Tilleuls»

- OSR 4.08 «Sens unique»: circulation autorisée direction sud-nord, de la rue «Les Tilleuls» à la rue «Le Merelet»;
- OSR 2.02 «Accès interdit»: circulation interdite nord-sud, de la rue «Le Merelet» à la rue «Les Tilleuls».

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Courgenay, le 11 mai 2011.

Conseil communal.

### Delémont

#### Octroi du droit de cité

Par arrêté du 2 mai 2011, le Conseil de ville a accordé le droit de cité de la ville de Delémont à:

- M<sup>me</sup> Nilüfer Yildirim, née le 18 novembre 1988, ressortissante turque, domiciliée à Delémont;
- M<sup>me</sup> Cristina Saiu, née le 15 juillet 1991, ressortissante canadienne, domiciliée à Delémont;
- M. Roberto Lema, né le 30 mai 1980, ressortissant espagnol, domicilié à Delémont.

Delémont, le 3 mai 2011.

Au nom du Conseil de ville.

Le président: Paul Fasel.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Dernier délai pour la remise des publications:

**Lundi, 12 heures, au plus tard**

**Delémont****Arrêté du Conseil de ville du 2 mai 2011****Tractandum N° 09/2011**

Le crédit de Fr. 149000.– pour l'aménagement et l'équipement d'un nouveau site pour la Maison de l'Enfance, à la rue du 24-Septembre 3, permettant d'ouvrir 25 places supplémentaires, est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Cette décision est soumise au référendum facultatif.

Délai référendaire: 13 juin 2011.

Au nom du Conseil de ville.

Le président: Paul Fasel.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

**Les Genevez****Assemblée communale ordinaire**

lundi 30 mai 2011, à 20 h 15, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Discuter et approuver les comptes 2010 et voter les dépassements budgétaires.
3. Ratifier la décision de l'assemblée des délégués du GLM portant sur le vote d'un crédit de Fr. 60000.– destiné au changement de la chaudière à bois du domaine des Joux Derrière; financement assuré par les recettes courantes.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 21000.– pour la réfection de l'éclairage public du secteur « Dos les Œuches »; financement assuré par les recettes courantes.
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 7500.– pour la création d'un jardin du souvenir au cimetière; financement assuré par les recettes courantes et éventuelle participation de tiers:
  - a) ratifier la convention d'achat des parcelles N°s 155 et 610, sises au lieu-dit « Clos chez Gautier », propriété de M. André Berberat;
  - b) discuter et voter un crédit de Fr. 290000.– pour l'achat des parcelles N°s 155 et 610; financement par emprunt bancaire; donner compétence au Conseil communal pour contracter et consolider l'emprunt et signer tous les actes relatifs à cet achat.
7. Préavis de la demande d'échange de terrain de la parcelle N° 146 (surface 126 m<sup>2</sup>), propriété de M<sup>me</sup> Isabelle Miserez, contre une part de la parcelle N° 12, propriété de la Bourgeoisie des Genevez (surface environ 126 m<sup>2</sup>).
8. Discuter et voter un moratoire contre l'implantation d'éoliennes industrielles sur le territoire communal.
9. Divers et imprévu.

**Service de renseignements juridiques**

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoulement de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

Immédiatement après l'assemblée communale:

**Assemblée bourgeoise**

Ordre du jour:

1. Nommer le président de l'assemblée et les scrutateurs.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée bourgeoise.
3. Ratifier l'échange de terrain de la parcelle N° 146 (surface 126 m<sup>2</sup>), propriété de M<sup>me</sup> Isabelle Miserez, contre une part de la parcelle N° 12, propriété de la Bourgeoisie des Genevez (surface environ 126 m<sup>2</sup>).
4. Divers et imprévu.

Les Genevez, le 5 mai 2011.

Conseil communal.

**Mervelier****Assemblée communale extraordinaire**

mercredi 1<sup>er</sup> juin 2011, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 26 janvier 2011.
2. Prendre connaissance du décompte final de la construction du trottoir sur la route de Montsevelier.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation de la commune mixte de Mervelier.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les élections communales de Mervelier.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'admission des nouveaux bourgeois.
6. Divers.

Les règlements mentionnés sous les points 3, 4 et 5 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Cette assemblée sera suivie de l'

**Assemblée bourgeoise**

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 17 décembre 2009.
2. Présentation, discussion et adoption du dépassement de crédit de Fr. 56300.– pour la rénovation du bâtiment du Cerneux-sur-l'Eau, à couvrir par voie d'emprunt.
3. Discuter et approuver l'admission de Marcel Vogel et ses enfants Arnaud, Yelena et Manon en tant que Bourgeois de la commune de Mervelier.
4. Divers.

Mervelier, le 6 mai 2011.

Conseil communal.

**Montfaucon****Assemblée ordinaire de la commune mixte**

lundi 23 mai 2011, à 20 heures, à la salle paroissiale N° 3.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2010 de la commune de Montfaucon.
3. Information sur le décompte final du crédit voté en 2008 par l'ancienne commune de Montfaverger pour la construction d'un hangar à Montfaverger.
4. Prendre connaissance du décompte des frais relatifs à l'aménagement des Eco-Point de la commune et décider la consolidation du crédit de construction.
5. Prendre connaissance du décompte des frais relatifs aux travaux d'équipement du lotissement «Champ Mathias 1» et décider la consolidation du crédit de construction.
6. Ratifier la décision de l'assemblée des délégués du GLM portant sur le vote d'un crédit de Fr. 60000.– destiné au changement de la chaudière à bois du domaine des Joux-Derrière; le financement sera assuré par les recettes courantes.
7. Décider la vente d'une portion de terrain de 400 m<sup>2</sup> environ à M. Ronald Grisard de Bâle.
8. Décider la vente d'une portion de terrain de 1000 m<sup>2</sup> environ à M. André Rebetez de Montfaucon.
9. Election d'un membre à la Commission d'école.
10. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal sollicité par M. Goran Marjanovic, son épouse M<sup>me</sup> Mira Marjanovic et leur fille Sara Marjanovic, ressortissants de Croatie, domiciliés à Montfaucon.
11. Divers et imprévu.

Montfaucon, le 6 mai 2011.  
Conseil communal.

## Movelier

### Plan spécial «Les Prés»

Conformément à l'article 71, alinéa 1, de la loi des constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) du 25 juin 1987, la commune de Movelier dépose publiquement durant 30 jours, soit du 11 mai au 14 juin 2011 inclusivement, à son Secrétariat communal, en vue de leur adoption par l'assemblée communale:

- les plans d'occupation du sol et d'infrastructures souterraines;
- les prescriptions.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de 2812 Movelier jusqu'au 14 juin 2011 inclusivement.

Elles porteront la mention «Plan spécial Les Prés».

Conseil communal.

## Le Noirmont

### Dépôt public

Conformément à l'article 71, alinéa 1, de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune du Noirmont dépose publiquement à son Secrétariat communal durant 30 jours, soit du 11 mai au 9 juin 2011 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal, les documents suivants:

### Plan spécial «Sous la Velle II»

- plan d'occupation du sol et des équipements;
- prescriptions.

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensa-

tion des charges faites pas écrit et motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, au Conseil communal du Noirmont, rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, jusqu'au 9 juin 2011 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition au plan spécial Sous la Velle II».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Le Noirmont, le 11 mai 2011.

Conseil communal.

## Le Noirmont

### Avis de défrichement et de compensation

Dans le cadre de la procédure de plan spécial «Sous la Velle II», la société Detech S.A. a l'intention de défricher une surface de 890 m<sup>2</sup> sur la parcelle N° 3357 propriété de la commune du Noirmont.

Compensation du défrichement selon article 7 LFo: différentes mesures visant à protéger la nature et le paysage dans les forêts du Noirmont au lieu dit «Les Barrières» (reboisement forestier disparu lors de l'ouragan Lothar et plantation de quinze hautes tiges d'arbres fruitiers et fruitiers sauvages le long du chemin menant aux Barrières).

Le dossier de la demande de défrichement et de compensation est déposé publiquement durant 30 jours, en parallèle au plan spécial, soit du 11 mai au 9 juin 2011 inclusivement, au Secrétariat de la commune du Noirmont.

Les oppositions dûment motivées et écrites, sont à adresser par lettre signature au Secrétariat de la commune du Noirmont, rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, jusqu'au 9 juin 2011, inclusivement, à l'attention de l'Office de l'environnement.

Saint-Ursanne et Le Noirmont, le 11 mai 2011.

Office de l'environnement et Conseil communal.

## Porrentruy

### Votation communale du 26 juin 2011

Le Conseil municipal de Porrentruy fixe au dimanche 26 juin 2011 et aux jours précédents (vendredi 24 juin et samedi 25 juin 2011), dans les limites des dispositions légales et réglementaires, le scrutin populaire communal concernant:

1. *Approuvez-vous la modification partielle du plan de zones concernant les parcelles N° 1509, N° 1512 et N° 1513, sises Sur Roche de Mars?*

Les documents relatifs à ces objets peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Les bureaux de vote seront ouverts aux heures habituelles à la salle du Séminaire et au Groupe scolaire Auguste-Cuenin, ainsi que dans le hall de l'Hôtel de ville, le samedi matin, de 10 h à 12 h.

Porrentruy, le 16 mai 2011.

Conseil municipal.

Vos publications peuvent être envoyées  
par e-mail à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

**Undervelier****Assemblée communale**

lundi 23 mai 2011, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de crédits budgétaires et adopter les comptes 2010.
3. Voter un crédit de Fr. 110000.– pour l'avant-projet de l'agrandissement de l'Ecole secondaire Haute-Sorne, à couvrir par voie d'emprunt, dont une part de Fr. 3410.– à charge de la commune d'Undervelier.
4. Voter un crédit de Fr. 1400000.– pour les travaux d'équipement (2<sup>e</sup> étape) de la Zone d'Activités Microrégionale de la Haute-Sorne, dont une part brute à charge de la commune d'Undervelier, avant déduction des participations et subventions de Fr. 46340.–; donner compétence au Syndicat intercommunal de la ZAM pour la réalisation.
5. Voter un crédit de Fr. 160500.– pour le projet de sécurisation de la traversée du village, dont une part communale de maximum Fr. 35000.–; donner compétence au Conseil communal de renoncer à la réalisation du projet si la part communale dépasse le montant précité.
6. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal.

Le cahier des comptes 2010 est à disposition sur demande au Secrétariat communal.

Undervelier, le 6 mai 2011.

Secrétariat communal.

**Vicques****Entrée en vigueur****de la modification apportée au règlement d'organisation et d'administration**

La modification du règlement communal susmentionné, adoptée par l'assemblée communale le 7 février 2011, a été approuvée par le Gouvernement le 5 avril 2011.

Réuni en séance du 2 mai 2011, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 15 avril 2011.

La modification, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultées au Secrétariat communal.

Vicques, le 3 mai 2011.

Conseil communal.

**Vicques****Entrée en vigueur****du règlement sur l'octroi de bourses aux apprenti-e-s et aux étudiant-e-s**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale du 7 février 2011, a été approuvé par le Service des communes le 15 avril 2011.

Réuni en séance le 2 mai 2011, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2011.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Vicques, le 3 mai 2011.

Conseil communal.

**Publications****des autorités administratives ecclésiastiques****Damvant****Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mardi 31 mai 2011, à 20 heures, dans le bâtiment qui abrite l'école.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2010.
3. Divers et imprévu.

Damvant, le 27 avril 2011.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

**Montsevelier****Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

jeudi 26 mai 2011, à 20 h 15, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2010.
3. Information concernant la vente de la Maison de Bellevoie à Delémont.
4. Discuter la réfection des marches de l'église et voter la dépense nécessaire.
5. Divers.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

**Pleigne****Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mardi 24 mai 2011, à 20 heures, à l'Epicentre.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et passer les comptes 2010.
3. Divers.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

**Avis de construction****Alle**

Requérants: Isabelle Fink et Chaschper Gachnang, Oberdorfstrasse 15, 8800 Thalwil.

Projet: Remplacement des tuiles de verre par des velux, sur la parcelle N° 341 (surface 750 m<sup>2</sup>), sise à la rue Ernest Daucourt N° 2, zone Centre CA/a.

Dimensions (8 pièces): Longueur 98 cm, largeur 55 cm; dimensions (1 pièce): longueur 78 cm, largeur 55 cm.

Genre de construction: Couverture: velux (9 pièces).

Dérogation requise: Article 3.1.1 RCC (aspect architectural – ouverture en toiture).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 juin 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des

charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Alle, le 7 mai 2011.

Secrétariat communal.

### Alle

Requérant: François Ribeaud, chemin de l'Allaine 4, 2942 Alle.

Projet: Création d'un logement au sous-sol du bâtiment chemin de l'Allaine 4, avec aménagement d'une terrasse couverte et installation d'une citerne à eau souterraine, sur la parcelle N° 3566 (surface 584 m<sup>2</sup>), sise au chemin de l'Allaine, zone d'habitation A.

Dimensions du logement: Longueur 14 m, largeur 5 m 50; dimensions de la terrasse: longueur 4 m 50, largeur 3 m, hauteur 2 m 30, hauteur totale 2 m 80; dimensions de la citerne: longueur 3 m 30, largeur 1 m 50, hauteur 2 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: existants; terrasse ouverte: charpente en bois; terrasse: couverture plastique transparent.

Dérogation requise: Article 2.5.1 RCC (alignement aux cours d'eau).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 juin 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Alle, le 9 mai 2011.

Secrétariat communal.

### Bure

Requérant: Claude Etique, La Moissonnière, 2915 Bure; auteurs du projet: Biogas Tec AG, 5037 Muhlen, et Buchs & Plumey S.A., 2900 Porrentruy.

Projet: Installation de biogaz comprenant une halle technique et stockage, une cuve de stockage de 4078 m<sup>3</sup>, une cuve digesteur de 3994 m<sup>3</sup>, une fosse enterrée de 306 m<sup>3</sup>, sur la parcelle N° 286 (surface 10701 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Prai des Pertchattes», zone agricole.

Dimensions halle technique/stockage: Longueur 42 m 24, largeur 32 m 24, hauteur 6 m 54, hauteur totale 8 m; dimensions du digesteur: diamètre 29 m 01, hauteur 6 m 30, hauteur totale maximum 12 m 90; dimensions de la cuve de stockage: diamètre 29 m 31, hauteur 6 m 30, hauteur totale maximum 12 m 90; dimensions de la fosse: diamètre 11 m 90, profondeur 3 m 55.

Genre de construction: Halle: murs extérieurs: béton, piliers métalliques; façades: béton et bardage métallique de teinte gris anthracite; couverture: éternit On-

dapress de couleur grise; cuves: murs extérieurs: structure métallique; façades: bardage métallique de teinte gris anthracite et inox patiné; couverture: membrane en matière synthétique.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Le rapport d'impact du 22 juillet 2009 et le complément du 21 janvier 2011 peuvent être consultés durant le délai d'opposition.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 juin 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bure, le 5 mai 2011.

Secrétariat communal.

### Courgenay

Requérants: Marie-Thérèse et Bernard Bendit, Le Borbet 24, 2950 Courgenay; auteur du projet: Michel Barth, route des Romains 35, 2950 Courtemautruy.

Projet: Transformation, réfection et agrandissement du bâtiment N° 4 comprenant la modification du logement existant, de l'atelier de menuiserie et du local de chauffage, véranda en annexe contiguë, sur la parcelle N° 416 (surface 2249 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Le Coinat», zone Centre CAB.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 juin 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courgenay, le 6 mai 2011.

Secrétariat communal.

### Courtételle

Requérant: Giovanni Macchia, rue Saint-Maurice 8, 2852 Courtételle; auteur du projet: MC Habitat S.à.r.l., 2856 Boécourt.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage/cave/buanderie en annexe contiguë, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 2110 (surface 679 m<sup>2</sup>), sise à la rue de la Penesse, zone d'habitation HAg, plan spécial «Sur la Penesse».

Dimensions principales: Longueur 11 m 93, largeur 8 m 87, hauteur 4 m 70, hauteur totale 7 m 40; dimen-



sions de l'annexe: longueur 11 m 93, largeur 4 m 50, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte saumon; couverture: tuiles ciment de couleur rouge nuagé.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 juin 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courtételle, le 5 mai 2011.

Secrétariat communal.

### Courtételle

Requérante: Swisscom S.A., route des Arsenaux 41, 1705 Fribourg; auteurs du projet: Hitz & Partner S.A., Tiefenaustrasse 2, 3048 Worblaufen.

Projet: Installation de communication pour la téléphonie mobile comprenant 1 mât avec antennes et armoire technique au sol, sur la parcelle N° 2071 (surface 8487 m<sup>2</sup>), sise à la rue de l'Avenir, zone mixte MA.

Dimensions principales: Mât: hauteur totale 25 m; armoire: longueur 4 m 38, largeur 1 m 41.

Genre de construction: Mât en acier de teinte gris béton RAL 7023.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 juin 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courtételle, le 29 avril 2011.

Secrétariat communal.

### Delémont

Requérants: Jessica Dubois et Steve Fallet, rue des Pâtres 10, 2800 Delémont; auteurs du projet: Les Fils de Marc Joliat S.A., rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: Agrandissement de la maison familiale à l'ouest du bâtiment principal, sur la parcelle N° 3317 (surface 978 m<sup>2</sup>), sise à la rue des Pâtres, zone HAa, zone d'habitation A, secteur HAa (2 niveaux).

Dimensions: Longueur 6 m 10, largeur 6 m 50, hauteur 2 m 80, hauteur totale 3 m 70.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques agglomérées; façades: crépi minéral, couleur blanc cassé;

couverture: éternit; chauffage au gaz et panneaux solaires.

Plan spécial N° 3 Cras des Fourches.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 juin 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 6 mai 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

### Delémont

Requérante: Mepatec S.A., avenue de la Gare 10, 2800 Delémont; auteur du projet: Artema Architecture, rue du Monterri 8c, 2950 Courgenay.

Projet: Construction d'un immeuble locatif de 11 appartements et aménagement d'un bureau, pose d'une clôture au sud de la parcelle, aménagement de places de stationnement, sur la parcelle N° 2141 (surface 735 m<sup>2</sup>), sise à la rue de l'Avenir, zone HAd, zone d'habitation A, secteur HAd (6 niveaux).

Dimensions: Longueur 20 m 94, largeur 11 m 40, hauteur 20 m 92, hauteur totale 20 m 92.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton et briques TC; façades: isolation périphérique, couleur blanche; couverture: étanchéité et gravier; chauffage au gaz.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 juin 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 9 mai 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

### Delémont

Requérante: Libotech S.à.r.l., rue des Places 4, 2800 Delémont; auteur du projet: Francis Boivin, chemin des Places 4, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une villa jumelée avec un couvert à voitures, sur la parcelle N° 5113 (surface 870 m<sup>2</sup>), sise à la rue Meret-Oppenheim, zone HAb, zone d'habitation A, secteur HAb (3 niveaux).

Dimensions principales: Longueur 19 m, largeur 9 m 70, hauteur totale 5 m 95 (remarque: accord écrit

du voisin, parcelle N° 2689); dimensions du couvert: longueur 13 m 70, largeur 6 m 25, hauteur 2 m 40.

Genre de construction: Murs extérieurs: isolation périphérique et crépi; façades: crépi de finition, couleur blanche; couverture: plat; chauffage au gaz.

Dérogation requise: —.

Plan spécial N° 62 Louvière Nord.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 juin 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 9 mai 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

#### Develier

Requérants: Laure Cattin et Marijan Babic, Impasse des Pins 4, 2824 Vicques, représentés par Villatype S.A., 2744 Belprahon; auteur du projet: Villatype S.A., 2744 Belprahon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert/réduit en annexe contiguë, garage, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 3607 (surface 1042 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « La Sacie », zone d'habitation HA, plan spécial « La Sacie ».

Dimensions principales: Longueur 11 m 60, largeur 9 m 60, hauteur 3 m 80, hauteur totale 7 m 90; place couverte: longueur 8 m 80, largeur 3 m 10; garage: longueur 8 m 80, largeur 6 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation, briques Alba; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles béton de couleur brune.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 juin 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Develier, le 6 mai 2011.

Secrétariat communal.

#### Fontenais

Requérante: Commune de Fontenais, Case postale 92, 2902 Fontenais; auteur du projet: Commission d'environnement, 2902 Fontenais.

Projet: Réalisation d'une mare, végétalisation et étanchéité, sur la parcelle N° 718 (surface 37857 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Pré Feuillet », zone agricole, périmètre de protection de la nature PN.

Dimensions principales: Longueur 12 m, largeur 8 m, hauteur 1 m.

Genre de construction: Terrassements mineurs.

Dérogations requises: Article 24 LAT, article 21 LFor, article 3.4.4 RCC (protection de la nature).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 juin 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Fontenais, le 9 mai 2011.

Secrétariat communal.

#### Glovelier

Requérants: Michèle et Joseph Eray, route de la Raisse 8, 2855 Glovelier; auteur du projet: La Courtine S.A., bureau d'architecture, 2873 Saulcy.

Projet: Déconstruction du bâtiment N° 1 et construction d'un immeuble de 5 appartements en PPE, couvert à voitures en annexe, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 243 (surface 4694 m<sup>2</sup>), sise à la route de la Raisse, zone Centre CA, ISOS B.

Dimensions principales: Longueur 27 m 74, largeur 12 m 89, hauteur 7 m 75, hauteur totale 10 m 60; dimensions du couvert à voitures: longueur 15 m 40, largeur 6 m 70, hauteur 2 m 60, hauteur totale 2 m 60.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanche et bardage en bois; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogations requises: Article CA 16<sup>3</sup> RCC (toit plat annexe); article CA 16<sup>4</sup> RCC (longueur de l'ouverture en toiture).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 juin 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Glovelier, le 9 mai 2011.

Secrétariat communal.

#### Glovelier

Requérants: Christina et Peter Studer, Erzbergweg 14, 5018 Erlinsbach; auteur du projet: Fust Nova casa, Peter Nyffenegger, 2504 Bienne.

Projet: Rénovation et transformation du bâtiment N° 8, pompe à chaleur géothermique, sur la parcelle N° 1470 (surface 2307 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Sur La Montagne de Scout », zone agricole.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure existante; façades: bardage en bois de teinte brune; couverture: tuiles de couleur brune.

Dérogations requises: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 juin 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Glovelier, le 9 mai 2011.

Secrétariat communal.

### Grandfontaine

Requérants: Nathalie et Daniel Maire, Grubenweg 17b, 2540 Grenchen; auteur du projet: Maisons Elk, Thierry Schluchter, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage en annexe, panneaux solaires thermiques, sur la parcelle N° 1954 (surface 1740 m<sup>2</sup>), sise à la rue du Chenal, zone d'habitation HA, plan spécial « Sur Chenal ».

Dimensions principales: Longueur 10 m 50, largeur 8 m 20, hauteur 5 m 87, hauteur totale 8 m 34; dimensions du garage: longueur 5 m 21, largeur 3 m 72, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m 85.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: bois de teinte brune; couverture: tuiles en béton de couleur à définir.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 juin 2011, à l'affichage communal public de Grandfontaine, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Grandfontaine, le 5 mai 2011.

Secrétariat communal.

### Le Noirmont

Requérante: Detech S.A., rue du Clos-Frésard 10, 2340 Le Noirmont; auteur du projet: Philippe Langel S.A., architecte, rue de la Côte 5, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Projet: Déconstruction des bâtiments N° 9A et N° 9B et une partie du N° 9, construction d'une nouvelle usine avec liaison au bâtiment N° 9 + aménagement de places de stationnement, sur la parcelle N° 412 (surface 9115 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Sous la Velle », zone d'activités AAd, plan spécial en cours « Sous la Velle II ».

Dimensions principales: Longueur 83 m 20, largeur 30 m 54, hauteur 9 m 30, hauteur totale 13 m 27.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie au rez-de-chaussée, structure en bois à l'étage; fa-

çades: crépissage au rez-de-chaussée, bardage en bois à l'étage; couverture: tôles idem usine Detech existante.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 juin 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Le Noirmont, le 9 mai 2011.

Secrétariat communal.

### Saignelégier

Requérant: Syndicat chevalin de Berthoud, Sous la Neuve Vie, 2350 Saignelégier; auteur du projet: Scierie La Gruère S.A., Martin Lauber, 2350 Saignelégier.

Projet: Déconstruction d'un ancien bâtiment et reconstruction d'un atelier et de locaux pour nouveau chauffage à copeaux, sur la parcelle N° 377 (surface 140006 m<sup>2</sup>), localité de Saignelégier, sise au lieu-dit « Sous La Neuve Vie », zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 18 m 20, largeur 7 m 79, hauteur 5 m, hauteur totale 8 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: murs en béton, structure en bois; façades: béton, bardage en bois naturel; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogation requise: Article 2.5.1<sup>a</sup> RCC (distance à la route).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 juin 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Saignelégier, le 9 mai 2011.

Secrétariat communal.

### Soubey

Requérante: Commune municipale de Soubey, Les Chancelles 40, 2887 Soubey.

Projet: Changement d'affectation ne nécessitant pas de travaux de transformation du bâtiment N° 91, sur la parcelle N° 511 (surface 168985 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Les Hormets », zone agricole.

Dimensions principales: Existantes.

Dérogation requise: Article 24a LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 juin 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des

charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Soubey, le 4 mai 2011.

Secrétariat communal.

## Mises au concours

### JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service de l'informatique (SDI) met au concours un poste d'

## économiste contrôleur-euse TIC

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission:** En tant que gestionnaire des finances, vous avez la vue d'ensemble du portefeuille de projets et de la structure de coûts du service. Vous êtes donc le contact privilégié de nos client-e-s qui se verront proposer des réponses claires et précises. Vous établissez et suivez les relations contractuelles avec nos prospects et nos client-e-s. En interne, vous assistez les organes de décision dans les questions de pilotage, de rentabilité et de ressources liées aux projets informatiques et à l'exploitation. Vous établissez les budgets et procédez au controlling y afférent.

Ce travail varié vous amène à mettre en évidence vos compétences financières tout en faisant bénéficier vos interlocuteur-trice-s de votre capacité d'écoute et de communication. Votre esprit d'équipe vous permet de soutenir les activités de secrétariat du service.

**Exigences:** Diplôme d'économiste ou formation jugée équivalente. Vous avez au moins 5 ans d'expérience dans une activité comptable générale et analytique. Vous maîtrisez efficacement Excel et connaissez bien la suite Office. De langue maternelle française, vous avez d'excellentes connaissances de l'anglais et de l'allemand.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, téléphone 032 420 59 00.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au N° de téléphone 032 420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Economiste SDI », accompagnées des documents usuels, jusqu'au 20 mai 2011.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

### JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite d'une mutation interne, le Service des contributions, pour le Bureau des personnes morales et des autres impôts (PMO), met au concours un poste de

## secrétaire

**Mission:** Assurer et exécuter le suivi des travaux de correspondance, de gestion, de contrôle et de statistique; collaborer avec les différents secteurs du bureau; assumer la réception téléphonique et l'accueil des personnes se présentant au guichet.

**Exigences:** CFC d'employé-e de commerce avec maturité professionnelle ou formation jugée équivalente avec quelques années d'expérience. De bonnes connaissances de l'allemand et de l'informatique sont souhaitées ainsi qu'une parfaite maîtrise de l'orthographe.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> octobre 2011.

**Lieu de travail:** Les Breuleux.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Pierre-Arnauld Fueg, chef du Service des contributions, téléphone 032 420 55 30, ou de M<sup>me</sup> Carole Christen, cheffe du Bureau des personnes morales et des autres impôts, téléphone 032 420 44 03.

Vous êtes intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au N° de téléphone 032 420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Secrétaire PMO », accompagnées des documents usuels, jusqu'au 28 mai 2011.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

### JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ du titulaire pour d'autres fonctions à l'Etat, le Gouvernement met au concours le poste de

## chef-fe du Service des communes

**Mission:** Assurer la surveillance des communes, des bourgeoisies et des syndicats de communes, en collaboration avec les autres services compétents de l'Etat. Approuver les règlements communaux. Approuver les décisions relatives aux emprunts et cautionnements de ces collectivités. Procéder à l'examen des comptabilités et de la situation financière de ces collectivités. Assumer des tâches en matière de droits politiques. Assumer des tâches liées à la péréquation financière. Apporter conseil et appui aux édiles et fonctionnaires de ces collectivités. Proposer un programme de formation continue aux édiles et fonctionnaires communaux.

Contribuer à la mise en œuvre de la politique cantonale visant la fusion des communes. Apporter appui et conseil aux communes engagées dans un processus de fusion. Conseiller les membres des comités de fusion sur toute question relevant de leurs attributions. Conseiller l'Association Jurassienne des Communes

(AJC). Participer aux comités de cette dernière. Etablir un rapport annuel à l'attention du Gouvernement et de l'AJC.

**Exigences:** Maîtrise universitaire ou titre jugé équivalent en droit, économie, finances publiques, géographie ou sociologie. Une formation continue dans les domaines touchant à la gestion des communes ainsi qu'à la gestion de projets serait un atout certain. 5 années d'expérience professionnelle. Entregent, diplomatie, sens politique, initiative, rigueur, respect des délais, bonnes connaissances du tissu communal jurassien. Maîtrise du français, bonnes connaissances de l'allemand. Maîtrise des outils informatiques courants.

**Entrée en fonction:** A convenir, dès que possible.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Michel Thentz, chef du Département, N° de téléphone 032 420 51 03, ou de M. Marcel Ryser, actuel chef du Service des communes, N° de téléphone 032 420 58 52.

Vous êtes intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au N° de téléphone 032 420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Chef-fe du Service des communes», accompagnées des documents usuels, jusqu'au 28 mai 2011.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ de la titulaire, l'Office de l'environnement met au concours un poste de

### collaborateur-trice scientifique au Domaine Forêts

**Mission:** Le-la titulaire évoluera dans un environnement dynamique et varié et bénéficiera des avantages d'une petite structure pour mettre en valeur ses compétences.

Personne de référence pour la propriété forestière, il-elle supervisera et appuiera les structures existantes (trianes et unités de gestion) dans leurs actions courantes et processus de réorganisation, en contribuant à la définition de la politique forestière cantonale en la matière. Il-elle encadrera les gardes forestiers de triage dans leurs tâches de gestion, garantira la réalisation des tâches étatiques déléguées et orientera les opérations sylvicoles des propriétaires.

Il-elle veillera à la conservation quantitative et qualitative de l'aire forestière cantonale, en application des bases légales.

**Exigences:** Ingénieur-e forestier-ère EPF ou formation jugée équivalente. Formation complémentaire en gestion d'entreprise. Expérience de 5-10 années dans l'accompagnement de la propriété forestière. Bonnes connaissances du droit forestier et environnemental, intérêt pour les aspects administratifs.

Capacités d'analyse et de synthèse, aptitude à définir les priorités. Bonne communication orale. Capacité à travailler de manière autonome et à assumer une fonction fréquemment exposée. Capacités d'organisation, de planification, de gestion de projet, faculté d'adaptation, sociabilité, aisance rédactionnelle.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Saint-Ursanne.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Patrice Eschmann, responsable du Domaine Forêts à l'Office de l'environnement, téléphone 032 420 48 33.

Vous êtes intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site à l'adresse [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du Service des ressources humaines au N° de téléphone 032 420 58 80. Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidatures doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Collaborateur-trice scientifique Forêts», accompagnées des documents usuels, jusqu'au 15 juin 2011.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports, par son Service de l'enseignement de la préscolarité et de la scolarité obligatoire, met au concours les postes suivants:

### ÉCOLES PRIMAIRES

1. Titre requis: diplôme d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire délivré par la HEP-BEJUNE, CAP jurassien d'école primaire, titre équivalent susceptible de reconnaissance.
2. Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2011.
3. Date limite de postulation: 25 mai 2011.
4. Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
  - une lettre de motivation;
  - un curriculum vitae;
  - une copie des titres acquis;
  - un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
  - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne.
5. Les postulations seront adressées, avec la mention «Postulation», au président mentionné ci-dessous.
6. Des renseignements peuvent être obtenus auprès du directeur de l'école concernée.

### Le Noirmont

#### 1 poste à 80 à 90%

(22-27 leçons hebdomadaires)

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD).

#### 1 poste à 50 à 60%

(13-18 leçons hebdomadaires)

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD).

Postulations à adresser à M. Olivier Babey, président de la Commission d'école, rue de l'Aurore 11, 2340 Le Noirmont.

Renseignements auprès de M. Mathias Krähenbühl, directeur des écoles enfantines et primaires, téléphone 032 957 66 10.

Delémont, le 5 mai 2011.

Service de l'enseignement de la préscolarité et de la scolarité obligatoire.

Vos publications peuvent être envoyées par e-mail à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

**CEJEF**  
DIVISION TECHNIQUE  
**ÉCOLE PROFESSIONNELLE TECHNIQUE**  
**ÉCOLE DES MÉTIERS TECHNIQUES**  
**ÉCOLE SUPÉRIEURE TECHNIQUE**

La Division technique du CEJEF met au concours le poste suivant:

## Enseignant-e de théorie domaine carrosserie-tôlerie (~15 leçons hebdomadaires)

### Exigences pour le poste:

- Maîtrise ou brevet fédéral
- Facilité dans les contacts, particulièrement avec les jeunes
- Formation pédagogique complète (peut être acquise en cours d'emploi)

### Votre mission:

- Enseignement des cours théoriques spécifiques à la branche carrosserie-tôlerie

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2011 (début des cours le 22 août 2011)

**Traitement:** selon l'échelle des traitements en vigueur de la RCJU

**Délai de postulation (avec documents usuels):** 18 mai 2011

### Tout autre renseignement peut être obtenu auprès de:

Division technique, M. Jean Theurillat, directeur de la division, Cité des Microtechniques, 2900 Porrentruy, tél. 032 420 35 50, courriel: jean.theurillat@cpp.ch

### Adresse de postulation:

Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Mme Nathalie Barthoulot, directrice générale, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

**1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service d'achat/Entité adjudicatrice:** République et Canton du Jura, Gouvernement.

**Service organisateur/Entité organisatrice:** Service des ponts et chaussées, section route nationale, à l'attention de M. Thierry Beuchat, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 62, fax 032 420 73 01.  
E-mail: [thierry.beuchat@jura.ch](mailto:thierry.beuchat@jura.ch).

**1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:** Service des ponts et chaussées, Section route nationale, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 00, fax 032 420 73 01.  
E-mail: [pch@jura.ch](mailto:pch@jura.ch).

**1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit:** 17.6.2011.

**Remarques:** l'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

**1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**

**Date:** 15.7.2011.

**Exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

**1.5 Genre de pouvoir adjudicateur:** Canton.

**1.6 Mode de procédure choisi:** Procédure ouverte.

**1.7 Genre de marché:** marché de travaux de construction.

**1.8 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** non.

#### 2. Objet du marché

**2.1 Genre du marché de travaux de construction:** exécution.

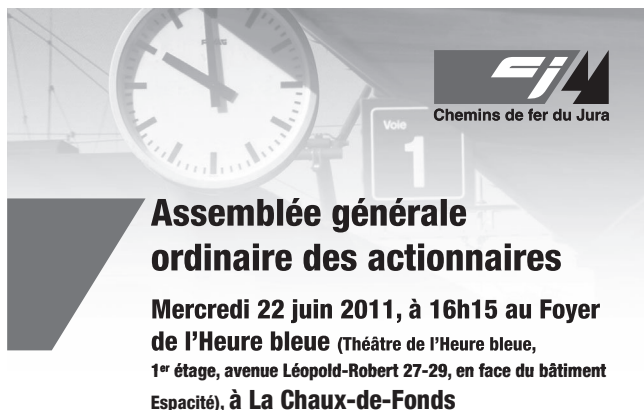
- 2.2 Titre du projet du marché**  
A16 – Section 8: Delémont Est – frontière bernoise Viaducs sur la Birse; lot 8.100: ouvrage d'art.
- 2.3 Référence / numéro de projet:** Lot 8.100.
- 2.4 Vocabulaire commun des marchés publics**  
**CPV:** 45000000 – Travaux de construction.
- 2.5 Description détaillée du projet**  
— déblais: 3000 m<sup>3</sup>  
— remblais: 3500 m<sup>3</sup>  
— palplanches: 700 m<sup>2</sup>  
— pieux forés diam. 1200 mm: 330 m  
— béton: 3'400 m<sup>3</sup>  
— coffrages: 5900 m<sup>2</sup>  
— armatures: 480.0 to  
— précontrainte longitudinale: 34.0 to  
— collecteur HDPE eau de chaussée sous le tablier: 200.0 m  
— tubes de protection de câbles sous le tablier: 1040 m
- 2.6 Lieu de l'exécution:** Commune de Courrendlin.
- 2.7 Marché divisé en lots:** non.
- 2.9 Des offres partielles sont-elles admises:** non.
- 2.10 Délai d'exécution**  
**Début:** 3.10.2011. **Fin:** 29.3.2013.
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation:** selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.
- 3.2 Cautions/garanties:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.3 Conditions de paiement:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert:** néant.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires:** admises sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.6 Sous-traitance:** autorisée sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.7 Critères d'aptitude conformément aux critères suivants:** selon critères cités dans les documents d'appel d'offres.
- 3.8 Justificatifs requis conformément aux justificatifs suivants:** selon justificatifs requis dans les documents d'appel d'offres.
- 3.9 Critères d'adjudication conformément aux indications suivantes:** selon critères cités dans les documents d'appel d'offres.
- 3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**  
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au 20.5.2011.  
**Prix:** Fr. 250.–.
- 3.11 Langues acceptées pour les offres:** français.
- 3.12 Validité de l'offre:** 6 mois à partir de la date limite d'envoi.
- 3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante:** Service des ponts et chaussées, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 00, fax 032 420 73 01.  
**Langues du dossier d'appel d'offres:** français.  
**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** inscription préalable auprès du

Service des ponts et chaussées jusqu'au 20 mai 2011 et paiement de la finance d'inscription de Fr. 250.– sur le CCP 25-55-7, République et Canton du Jura, avec mention « Cpte N° 451.110.32-CC – Lot 8.100 ». Une preuve de ce paiement (photocopie du récépissé) sera jointe à la demande d'inscription. L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier. Les dossiers d'appel d'offres seront remis aux soumissionnaires inscrits lors de la visite des lieux qui se tiendra au Restaurant de la Charrue à Delémont, le jeudi 9 juin 2011, à 14 heures.

#### **4. Autres informations**

- 4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC:** sans conditions.
- 4.2 Conditions générales:** selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.3 Négociations:** les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.4 Conditions régissant la procédure:** selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.5 Autres indications:** la législation jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du [simap.ch](http://simap.ch).
- 4.6 Organe de publication officiel:** Journal Officiel du Canton du Jura.
- 4.7 Indication des voies de recours:** le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

## Avis divers



**Assemblée générale  
ordinaire des actionnaires**

**Mercredi 22 juin 2011, à 16h15 au Foyer  
de l'Heure bleue (Théâtre de l'Heure bleue,  
1<sup>er</sup> étage, avenue Léopold-Robert 27-29, en face du bâtiment  
Espacité), à La Chaux-de-Fonds**

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de la 66<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 juin 2010  
Proposition: approuver ce procès-verbal
4. Présentation du rapport de gestion et des comptes 2010 ainsi que du rapport de l'organe de révision
5. Approbation du rapport de gestion, des comptes et du bilan 2010  
Proposition: approuver le rapport de gestion, les comptes et le bilan 2010
6. Décharge aux administrateurs  
Proposition: donner décharge aux administrateurs
7. Désignation de l'organe de révision  
Proposition: désigner la fiduciaire Muller & Christe de Neuchâtel pour la révision des comptes de l'exercice 2011

Le procès-verbal de la 66<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25.6.2010, le rapport de gestion, les comptes annuels, le bilan 2010 ainsi que le rapport de l'organe de révision seront à disposition de Mesdames et Messieurs les actionnaires au siège de la direction de la compagnie à Tavannes, dès le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Les cartes de légitimation pour les actionnaires qui désirent prendre part à l'assemblée seront également à leur disposition à la direction précitée ou, dès 16h00, à l'entrée du local le jour de l'assemblée, en échange d'une justification.

Tavannes, le 27 avril 2011



CHEMINS DE FER DU JURA  
Conseil d'administration

**Le train rouge  
qui bouge!**

Chemins de fer du Jura  
[www.les-cj.ch](http://www.les-cj.ch)

